

Note d'information du 30 Juin 2008 : n° 08-06-1330

(Annule et remplace la note n° 07-07-1285)

Destinataires : le PREMIER et le SECOND DEGRES

HEBERGEMENT du PERSONNEL

Année 2008-2009

TARIFS CONSEILLES par l'U.D.O.G.E.C.

Pour répondre à la demande des établissements, l'U.D.O.G.E.C conseille d'appliquer les tarifs suivants pour l'année **2008-2009**.

NOURRITURE

◆ PETIT DEJEUNER	1,92 €
◆ DEJEUNER	6,75 €
◆ DINER	5,80 €

Ces tarifs vous sont donnés à titre indicatif.

Si vous les pratiquez, la composition du menu doit les justifier (*hors d'œuvre, plat de viande ou poisson avec légumes, fromage et dessert, boisson et café*).

Pour les personnes qui prennent des repas identiques à ceux des élèves, le tarif doit être le même que celui facturé aux familles.

HEBERGEMENT à la DEMANDE du PERSONNEL

- ◆ **Chambre avec chauffage central et eau chaude 95,10 € par mois.**

Il existe peu de chambres sans eau chaude ni chauffage. Si cependant de telles chambres étaient louées, il conviendrait à votre libre appréciation de diminuer le prix indiqué ci-dessus.

Si les chambres doivent être à la disposition de l'établissement pendant les grandes vacances, il faut le préciser aux occupants dès le début de l'année scolaire. Les chambres sont donc prévues comme étant occupées dix mois par an.

* * * *